

Mayotte le 31 mai 2021

## Courrier intersyndical patronal

**Objet : Craintes, positions, attentes et propositions des organisations patronales de Mayotte suite à l'annonce du projet de loi Mayotte.**

- Avec un PIB trois fois inférieur que celui de la moyenne nationale ;
- Avec une démographie galopante non maîtrisée ;
- Un marché informel généralisé aujourd'hui dans tous les secteurs d'activité ;
- Des infrastructures naissantes aussi bien de droit commun que celles nécessaires au développement productif du territoire ;
- Le fléau de la délinquance, l'insécurité à l'origine de la déliquescence de la qualité de vie des citoyens et des conditions de travail, le surcoût de la prise en charge de la sécurité des biens et des personnes ;
- la cherté de la vie et la prolifération des logements insalubres ;
- L'absence de souveraineté alimentaire et de réglementation spécifique à Mayotte pour réduire les freins liés à l'import- export ;
- L'intégration au grand bassin économique régional ;
- Les impératifs de la transition écologique ;
- Les impératifs de la convergence des droits sociaux ;
- La problématique de l'assainissement et de l'eau ;
- Le problème de la mobilité ;
- Le faible niveau d'apprentissage ;
- La fracture numérique ;
- Les crises successives 2011, 2016, 2018 et la crise sanitaire depuis 2020 ;

Tant de raisons qui justifient de facto la nécessité de relancer la dynamique de développement du territoire basée sur une concertation « démocratique » permettant de définir un cadre institutionnel équitable, fiable et réaliste.

Le secteur économique de Mayotte fait partie intégrante de tous ces défis à relever.

La convergence, notamment des droits sociaux, est un indispensable à atteindre. Cependant, l'accélération annoncée dans le cadre de la concertation au vu du projet de loi pour Mayotte, génère une inquiétude forte auprès des chefs d'entreprises de Mayotte.

En effet, Il existe une crainte profonde de ne pas avoir la capacité structurelle de répondre efficacement et sereinement aux impératifs institutionnels et à venir et aux exigences incontournables

de réactivité et de productivité. Sans un accompagnement pour disposer des capacités et des compétences nécessaires, la crainte de l'arrivée des concurrents potentiels extérieurs au marché local, n'est pas en reste non plus.

Comme signalé haut et fort à maintes reprises auprès de toutes les autorités compétentes, y compris auprès du Ministre de l'Outre-mer, les entreprises locales travaillent dans un contexte extrêmement pénible. Elles n'ont eu de cesse de se battre pour relever le défi de la durabilité mis à mal par les contraintes structurelles et conjoncturelles, l'insécurité exponentielle, les tensions sociales et sociétales, les adaptations évolutives des textes législatifs et réglementaires, le retard numérique (ex. la DSN prévue qu'en 2022).

Sans prendre en préalable les précautions essentielles pour accompagner et consolider le tissu économique existant par un engagement politique fort, tant au niveau du département que de l'Etat, les propositions du projet de loi risquent d'être vaines et vouées à l'échec tant le challenge à relever est conséquent et la mobilisation de toutes les forces vives du territoire une condition indiscutable. Les maîtres mots sont-ils alors : consolidation du tissu économique existant pour s'assurer que la performance soit au rendez-vous, aussi bien sur le plan économique, social, environnemental et sociétal ?

L'autre conséquence que pourrait susciter le projet de loi, est d'ordre social. En effet, même si tous les syndicats patronaux réunis sont prêts à s'engager à faire du dialogue social un temps fort pour garantir la convergence des droits, comme le rattrapage du SMIC NET, un accompagnement s'impose pour garantir une mutation sereine et profitable à tous.

Tel est l'objet de notre demande, travailler ensemble pour aller vers un changement productif, profitable à tous, sûr et durable dont les acteurs économiques locaux seraient le moteur de la performance et l'innovation, et in fine, création de la valeur ajoutée au travers des réalisations à venir tant attendues par l'ensemble de la population mahoraise.

Ainsi, il est nécessaire de tenir compte des sollicitations unanimes du monde économique de Mayotte. Ces sollicitations s'appuient essentiellement sur des dispositifs déjà discutés et connus de tous. Il s'agit ici de les rappeler afin d'engager une réflexion qui faciliterait et accélérerait leur déploiement :

- La convergence totale des minimas sociaux non contributifs pour les entreprises et le renforcement, par voie de conséquence, du pouvoir d'achat des citoyens de Mayotte.

La population a besoin de visibilité, beaucoup quittent le territoire pour bénéficier de ces prestations à taux plein ailleurs, ce qui signifie que la solution est déplacée vers les autres DOM.

- La réalisation d'une étude d'impacts de l'application du code de la sécurité sociale ;

- La convergence du SMIG en net en premier lieu, puis celle du SMIG vers le SMIC national, des taux et des plafonds pour les salaires ;

- Le maintien du CICE durant toute la période de rattrapage et le déploiement de LODEOM renforcée connu en Guyane par exemple pour compenser toutes hausses de charges sociales et qui seraient applicables à toutes les entreprises de Mayotte tous secteurs confondus ;

Cela permettrait de bénéficier d'exonérations de charges patronales pour des salaires au-dessus du SMIG, pas uniquement pour les bas salaires. Les entreprises de Mayotte aspirent à monter en compétence et souhaitent pouvoir recruter du personnel cadre ;

- Le déploiement du dispositif des retraites complémentaires. Nous sommes prêts à nous asseoir avec les syndicats de salariés pour faire aboutir un accord juste pour tous ;

- Accompagnement par la formation et de l'ingénierie pour la mise en conformité des pratiques et des process

- Valorisation des retraites, et par voie de conséquence, libérer les postes au public à la recherche d'emploi (Mayotte compte plus de travailleurs au chômage qu'au travail. Cf. chiffre INSEE 2020).

Pour rappel, les retraites moyennes mensuelles tournent autour de 50 euros (5 euros pour la plus faible et 700 euros la plus forte). Au vu de la jeunesse du régime des retraites (1987) et des incendies d'archives, il est inconcevable d'appliquer la méthode classique de calculs des retraites aux Mahorais.

Il est temps de donner une retraite digne à près de 2000 retraités et leur faire bénéficier de la solidarité nationale. Pour les générations futures, il faut réfléchir à un autre mode de calculs.

- La santé fragiles des entreprises mahoraises, leurs combats, difficultés, baisse de chiffres d'affaires, problème de trésorerie dû aux délais de paiements tardifs de l'Etat et des collectivités locales de six mois voire quatre ans (Le SMEAM pour ne pas le citer doit encore 17 millions aux entreprises alors que les chantiers ont été livrés depuis des années) ;

- La mutuelle d'entreprise bientôt obligatoire ;

- Une zone franche adaptée pour toutes les activités afin de favoriser l'attractivité du territoire ;

- La situation de crise des travailleurs indépendants abandonnés à eux-mêmes depuis 2012 (à ne pas confondre avec le statut des auto-entrepreneurs, une fausse bonne idée de l'ACOSS).

Sur la base du volontariat, les travailleurs indépendants ont exprimé leur volonté de vouloir cotiser symboliquement pour leur retraite sur la période 2012 à aujourd'hui.

Un accord sur la base de 150 euros le trimestre était quasiment conclu.

Les autres cotisations ne sauraient être réclamés car l'ACOSS n'a jamais fait le nécessaire pour régulariser la situation depuis 2012 à ce jour.

- Adaptation des dispositifs nationaux de fonds de solidarité renforcés aux besoins et spécificités de Mayotte ;

- Le PGE: son report sur la deuxième année soulage. Les pires difficultés de remboursements vont se dévoiler sur les quatre années de remboursement restantes, les blocages pour investir sont déjà subis par nos entreprises. Il faudrait au cas par cas une transformation du PGE en subventions.

- Le dispositif bancaire de Mayotte gagnerait à être renforcé pour répondre aux besoins actuels et futurs du marché.

- Les enjeux du canal du Mozambique pour les entreprises de Mayotte nous donnent l'espoir de pouvoir investir à l'international.

Nos entreprises ont autant besoin d'accompagnements dans le cadre de la coopération régionale que pour l'accessibilité aux fonds, notamment européens.

Nous devons mettre en œuvre les chantiers structurants et consommer dans les délais les fonds du plan de développement (1,6 milliards d'euros) et ceux du plan de relance promis cette année (600 millions d'euros), quitte à ce que l'Etat trouve des moyens pour alléger la part contributive des collectivités locales affaiblies en trésorerie.

Il est indéniable que le gouvernement s'est engagé depuis 2018 à véritablement donner les moyens financiers pour permettre à notre département de connaître un véritable essor économique.

Ces fonds n'auront un réel impact que si la sécurité et la sérénité reviennent sur l'île. Son attractivité en dépend. Comment compter sur la motivation dont les entrepreneurs ont besoin pour continuer d'investir si l'insécurité continue d'accroître autant ? Comment occuper toute cette jeunesse livrée à elle-même ? Comment donner un emploi à tous ou une opportunité de mobilité ?

Le gouvernement peut compter sur le monde économique que nous représentons pour sortir de terre les plus grands projets futurs vitaux pour Mayotte (allongement de la piste longue, développement du réseau routier qui ne répond plus aux besoins des automobilistes, développement de l'économie bleue et verte, exploitation de transports en commun terrestres et maritimes, un hub maritime et aérien dans le canal du Mozambique à la hauteur des enjeux régionaux et internationaux, un système de santé performant, de nouvelles zones d'activités et de commerces... etc.).

Nous espérons que cette loi programme saura retenir nos propositions et permettre de trouver des réponses aux attentes du plus jeune département de France.

### La Présidente et les Présidents

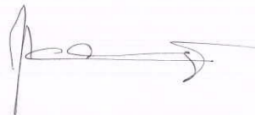
Carla  
BALTUS

Ousseni  
BOURAHIMA ALI

Julian  
CHAMPIAT

Charles-Henri  
MANDALLAZ

Norbert  
MARTINEZ



Marcel RINALDY

Ousséni FAHARI

Nadi EID



Association des commerçants  
des grandes places  
Association des commerçants  
de la rue du commerce



Fatima IBRAHIM MDRAHOMA

